

Compte rendu du Conseil Municipal de Blosseville sur Mer du 16 avril 2025

9 conseillers présents : Pascal VANIER, Alain GAILLANDRE, Laurent BLOSSEVILLE, Dominique CLASTOT, Patrick LEGRAND, Laurent LIOT, Hugo CALLENS, Marieline ROBILLARD et Laurence MAURIQUE

2 absents : Marie LECLERC, Emilie BUREL,

Le secrétariat de séance est assuré par Laurence MAURIQUE.

En préambule, monsieur le Maire précise qu'un courrier va être distribué à tous les habitants afin d'expliquer la suite de la procédure de raccordement à l'assainissement collectif et annonce que contrairement à ce qu'il était prévu, le quota de 80% de personnes adhérentes au groupement de commande pour percevoir la subvention a été retiré.

Adoption du procès-verbal du conseil du 11 mars 2025

Le compte rendu du conseil du 11 mars 2025 diffusé à l'ensemble des conseillers et modifié a été approuvé à l'unanimité des voix.

1- Approbation du compte financier unique

Monsieur le Maire précise qu'à compter de cette année, le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion et que chaque conseiller a reçu une copie par mail le 25 mars 2025.

Comme prévu par le CGCT, monsieur le Maire se retire et monsieur Dominique CLASTOT est élu président de séance.

Présentation du CFU 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	633 269.00€	224 850.00€	858 119.00 €
	Recettes réalisées	442 260.37 €	265 273.25 €	707 533.62 €
	Restes à réaliser	305 112.51 €	0.00 €	305 112.51 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	601 657.30 €	224 850.00 €	826 507.30 €
	Dépenses réalisées	395 355.62 €	237 596.72 €	632 952.34 €
	Restes à réaliser	157 624.65 €	0.00 €	157 624.65 €

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	46 904.75 €	27 676.53 €	74 581.28 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-31 611.70 €	73 308.18 €	41 696.48 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	15 293.05 €	100 984.71 €	116 277.76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	147 487.86 €	0.00 €	147 487.86 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	162 780.91 €	100 984.71 €	263 765.62 €

Après en avoir débattu il est procédé au vote du CFU qui est approuvé l'unanimité.

2- Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente les résultats de fonctionnement et d'investissement, il est décidé à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement)	100 984.71 €
à la ligne 001 recettes ? d'investissement)	15 293 05 €

3- Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif par section.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	340 326.71 €	340 326.71 €
Investissement	225 942.23 €	363 078.19 €

En section d'investissement, sont inscrits les restes à réaliser correspondants aux dernières factures de l'église. Il est prévu également des crédits pour la rénovation de la salle « Les Colombiers », et l'acquisition de matériel technique pour le personnel de voirie.

En section de fonctionnement, monsieur le Maire donne un détail du montant de 340326€ et des évolutions par rapport à l'exercice antérieur :

- *Les recettes, qui comprennent l'excédent cumulé antérieur, sont affectées négativement par la baisse du revenu des immeubles de 10000€ (non-location du logement communal pour travaux) et par la baisse de dotations d'Etat et du Département à hauteur de 9000€ ; le produit de la fiscalité communale reste inchangé (cf. point suivant de l'ordre du jour).*
- *Côté dépenses, le Maire explique la raison pour laquelle une augmentation des dépenses de personnel (+16000€) a été prévue par prudence pour tenir compte de la situation de la secrétaire de mairie titulaire que la mairie doit continuer à rémunérer en application du statut de la fonction publique territoriale. La mairie doit aussi sur la même période rémunérer la secrétaire de mairie remplaçante. De plus, il est décidé que la participation de la commune au SIVOS (groupe scolaire) ne sera fiscalisée qu'à hauteur des 23000€ décidés l'an passé, d'où une charge supplémentaire de 5000€ pour le budget. Enfin le budget tient compte de la totalité d'une facture d'eau exceptionnelle de 7000€ suite à une fuite sur un bâtiment, dont on peut espérer qu'une partie soit prise en charge par l'assurance*

Ces différentes évolutions expliquent que le budget fasse ressortir un solde prévisionnel négatif de 14694€ pour 2025 contre un solde positif de 27676€ en 2024. Toutefois le budget est présenté en équilibre eu égard aux excédents antérieurs.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

4- Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux à l'identique. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5- Convention d'hyménoptères

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention pour la destruction des nids d'hyménoptères et ainsi proposer aux administrés la prise en charge des destructions de nids sous certaines conditions.

En ce qui concerne la destruction des nids de frelons asiatiques le Département prend en charge 30 % du montant de la facture.

STOP NUISIBLES est un service agréé par le département et permet de bénéficier de la réduction de 30 % pour les nids de frelons asiatiques.

La convention est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Madame ROBILLARD demande si l'abattage des arbres rue du bout des Marettes a fait l'objet d'une autorisation comme l'impose la législation. Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré la propriétaire qui s'est engagé par écrit à replanter en fin d'année, à la période propice.

Pascal VANIER annonce qu'un concert de l'orchestre à cordes de la garde républicaine organisé en soutien au financement des travaux de l'Eglise est prévu en l'Eglise de Saint-Valery-en-Caux le 12 juillet 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Pascal VANIER

Laurence MAURIQUE